



Challenge Amical de Distance en Cage - 2004

Règlement :

1) Il est institué entre les adhérents de l'Association des Pilotes de Cage un challenge intitulé "Challenge Amical de Distance en Cage", ayant pour but de rapprocher les pratiquants en leur permettant de comparer leurs vols.

2) Cette compétition amicale est basée sur une année civile. Elle commence au 1^{er} janvier et s'achève au 31 décembre.

3) Ce challenge est ouvert gratuitement à tous les adhérents de l'association, et ne concerne que les vols effectués sous leur Cage. Les cagistes non-membres de l'Aspic auront la possibilité de participer au challenge, moyennant un droit d'inscription de 25 € payable lors de la première déclaration de vol et correspondant à leur inscription à l'AsPiC.

4) Un classement annuel sera tenu et mis à jour par le responsable du challenge, et communiqué à chacun par tous moyens disponibles.

5) Ce classement se fera sur la base des cinq meilleures déclarations de chaque participant, chacun étant libre de déclarer autant de vol qu'il le souhaite. Sera déclaré à l'issue de l'année vainqueur celui qui totalisera le maximum de points sur ses cinq meilleures déclarations.

6) Les points sont attribués selon la règle suivante :

- Critère distance : 1 km réalisé = 1 point
- Critère durée : 20 minutes de vol sans repose = 1 point
- Coefficients multiplicateurs : les mêmes coefficients que ceux de la CFD seront appliqués, à savoir :
 - Distance libre classique ou avec un ou deux points de contournement : *Coef.* = 1,0
 - Parcours en Aller-Retour, triangle aplati ou quadrilatère : *Coef.* = 1,2
 - Parcours en Triangle FAI : *Coef.* = 1,4

Le critère de durée est institué afin de permettre à chacun de participer. La déclaration de vols dans ce critère est réservée aux personnes pratiquant la Cage depuis moins de deux ans.

Un même vol ne sera comptabilisé que selon son critère distance, ou durée, au choix du participant, à préciser sur sa déclaration.

Une seule déclaration sera admise par jour volé.

7) Le vainqueur du challenge aura mis à sa disposition le trophée CADIC pendant une année.

Le vainqueur et ses suivants pourront par ailleurs se voir attribuer des prix en fonction des interventions de généreux donateurs. Les participant seront prévenus des modifications par publication sur le site de l'association.

8) Les organisateurs se donnent la possibilité de modifier le règlement, ou d'annuler ce challenge à tout moment.